

B-Valgrid SA
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion administrative :
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél. : +41 27 327 4500
Fax: +41 27 327 4501

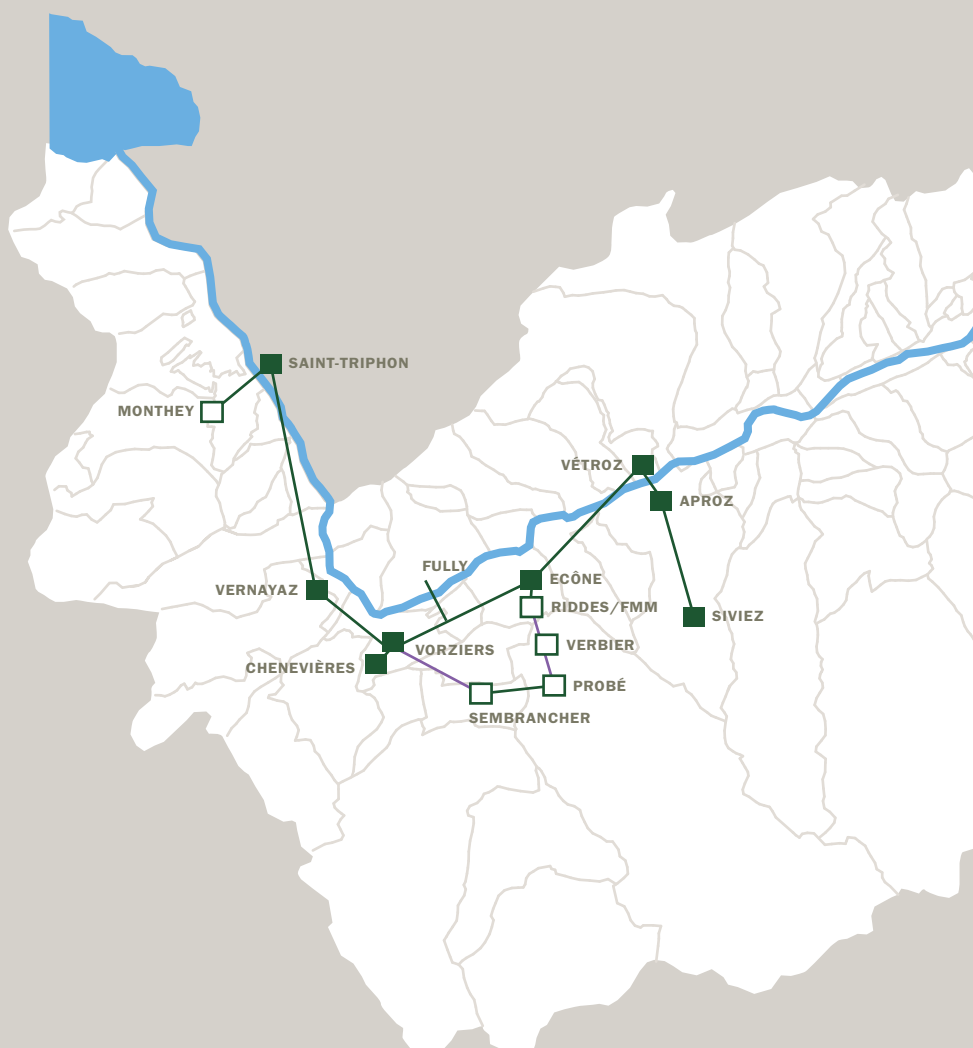


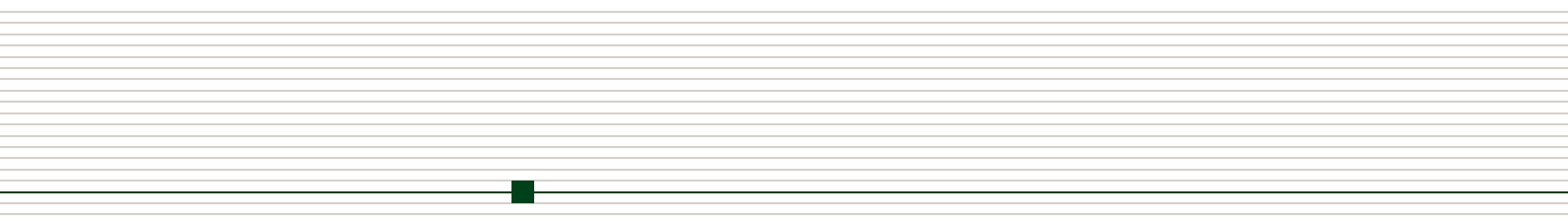
RAPPORT DE GESTION 2014



RÉSEAU DE B-VALGRID

(ÉTAT AU 31.12.2014)





ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants (état au 31.12.2014)

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance lors de l'AG statuant sur l'exercice
Paul MICHELLOD Président	Directeur général, FMV	2006	2014
Philippe DELEZE Vice-Président	Directeur, SEIC	2006	2014
Patrick MARET	Membre de la Direction, FMV	2006	2014
Dany PERRUCHOUD	Administrateur, FMV	2010	2014
Patrick PRALONG	Directeur, Sinergy Infrastructure	2006	2014
Michel RAUSIS	Administrateur, FMV	2012	2014
Raymond VAUDROZ	Directeur, SOGESA	2012	2014

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Jérôme Bonvin est secrétaire hors-conseil.

B-Valgrid a confié par mandat à FMV les gestions administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien des installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Yves-André Bagnoud, membre de la Direction de FMV.

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et NOFIVAL SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid. La durée de leur mandat est d'un an.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Buts de la société

B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez,
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation dudit réseau.

Son siège social est à Martigny.

La création de B-Valgrid en 2006 s'est inscrite dans la continuité d'un concept plus large visant l'exploitation unique du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Ce concept a été initié en 2005, par la création de Valgrid, société propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

Capital de la société

Le capital-actions de CHF 12 000 000, libéré au 31.12.2014 à hauteur de CHF 11 520 000, est réparti comme suit :

– FMV	56%
– SEIC	20%
– Sinergy Infrastructure	13%
– SOGESA	8%
– Commune de Fully	3%

Actifs

Les actifs de B-Valgrid comprennent les transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, les lignes 65 kV, les transformateurs 65/16 kV ainsi que les installations afférentes.

Contexte fédéral

Le marché suisse de l'électricité est en pleine mutation. Au niveau fédéral, trois événements ont marqué l'année 2014 :

- Le 8 octobre 2014, le Conseil fédéral a lancé la consultation en vue d'une ouverture complète du marché de l'électricité permettant à chaque consommateur de choisir librement son fournisseur d'électricité. Cette libéralisation complète constitue une condition à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE. Elle pourrait être effective dès le 1^{er} janvier 2018 si le referendum n'est pas demandé.
- Le 28 novembre 2014, le Conseil fédéral a également mis en consultation sa «Stratégie Réseaux électriques». Élément-clé de l'approvisionnement en électricité, le réseau suisse doit être transformé et développé en raison de son âge, de la part croissante des productions décentralisées et aléatoires issues des nouvelles énergies renouvelables, ainsi que de l'évolution du «smart grid». Cette stratégie entend y contribuer en améliorant l'identification des besoins d'extensions et de transformations, en fixant les critères pour le choix entre des variantes aériennes et enterrées et en optimisant les procédures d'autorisations de construire. La «Stratégie Réseaux électriques» impactera directement B-Valgrid, notamment dans la conception de ses projets.
- Les autorités fédérales ont décidé en 2011 la sortie progressive du nucléaire et élaboré une nouvelle «Stratégie énergétique 2050» visant à restructurer par étapes l'approvisionnement énergétique à long terme. Le Conseil national a traité le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 en décembre 2014. Ce paquet vise notamment à réduire la consommation; il confirme et renforce le régime de subventions en faveur des nouvelles énergies renouvelables (RPC). Le Conseil des Etats traitera ce dossier durant l'année 2015. La mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 influencera de façon déterminante le développement des réseaux de transport et de distribution électrique.

Contexte cantonal

Dans le prolongement de la Stratégie énergétique 2050, le canton du Valais a mis à jour, dès 2013, sa «Stratégie efficacité et approvisionnement en énergie». Le développement coordonné du transport et de la distribution d'électricité constitue un pilier fondamental de cette stratégie, avec pour lignes directrices, d'une part l'adaptation des réseaux aux productions décentralisées en forte croissance, d'autre part la mise en commun de l'exploitation des réseaux de distribution suprarégionaux.

Un premier pas dans ce sens a été effectué en 2011 déjà, par le mandat confié à FMV pour la surveillance de l'axe principal du réseau 65 kV. Une seconde étape importante a été franchie le 17 décembre 2014, avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi charge notamment le Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une société cantonale chargée de l'exploitation du réseau électrique suprarégional. Elle constitue une avancée significative en vue de l'unification du réseau 65 kV et de l'application d'un tarif uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal. B-Valgrid apportera son soutien aux autorités cantonales pour atteindre cet objectif. Elle suivra de près la mise en œuvre de ces objectifs, dans l'intérêt de ses clients et de ses actionnaires.

Activités 2014


À l'exception de quelques dérangements techniques, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2014.

Conformément à sa mission, B-Valgrid a exécuté tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de ses installations.

A Siviez, les travaux de renouvellement de la téléconduite, de la protection et de la régulation du transformateur ont été réalisés en mai 2014. Ils ont été effectués en accord avec la SEIC et Alpiq, en fonction des déclenchements possibles.

Parallèlement au renouvellement de la téléconduite de Siviez, le remplacement des groupes de mesure au poste d'Aproz a également été réalisé. Initialement programmés en 2013, ces travaux ont été reportés d'une année à la demande d'Alpiq, afin de limiter au mieux le temps de mise hors service du pompage de Cleuson.

B-Valgrid a conduit deux études durant l'année 2014: la première a porté sur le développement futur du réseau haute tension (HT) en Valais, la seconde s'est concentrée sur le réseau en Entremont. Ces études, complémentaires, mettent en évidence les adaptations et les renforcements prévisibles du réseau de B-Valgrid à différents horizons-temps ainsi que leurs impacts financiers. Elles constituent une base de réflexion précieuse pour le développement futur de la société.



B-Valgrid a calculé ses tarifs 2015 selon les règles définies par le législateur et validées par l'EICom. Les coûts des réseaux amont (niveaux 1 et 2) ont sensiblement augmenté pour 2015. Cette hausse a pu être entièrement compensée pour le niveau 3 et partiellement pour le niveau 4, par la réduction des coûts d'exploitation et d'entretien du réseau B-Valgrid et par le report de la différence de couverture de 2013. Les tarifs 2015 sont donc en baisse pour le niveau 3 et en légère hausse pour le niveau 4. A moyen terme, les tarifs des niveaux 3 et 4 devraient se stabiliser.

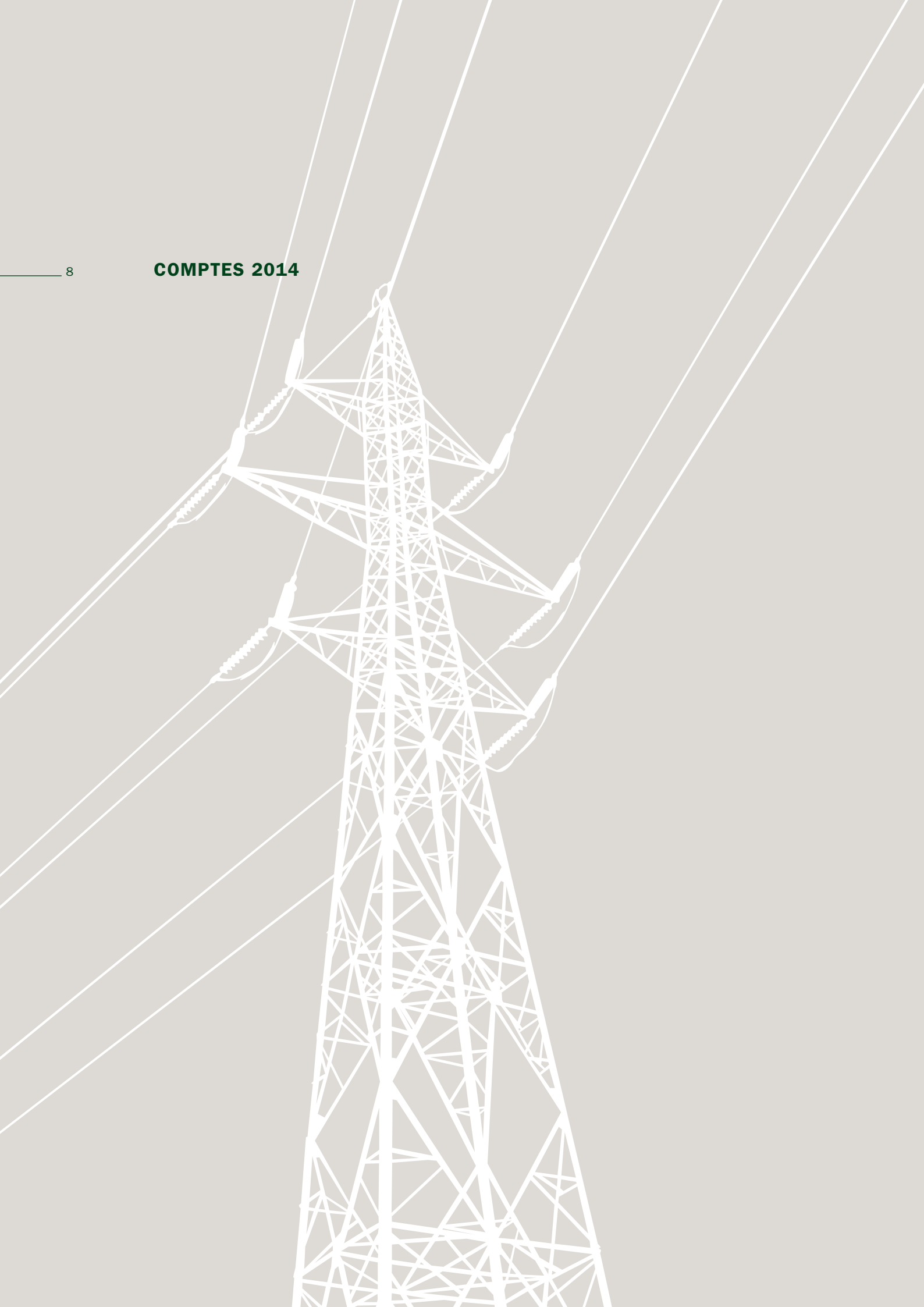
L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue le 28 mai 2014 au Châble. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. A cette occasion, la liaison câblée 65 kV Sembrancher-Probé a été inaugurée. Cette nouvelle liaison permet de boucler le réseau «Riddes-Ecône-Vorziers-Sembrancher-Probé-Verbier-Riddes» et d'augmenter la sécurité d'alimentation pour les consommateurs et les producteurs de la région.

Perspectives 2015

B-Valgrid étudiera en 2015 le renouvellement de la sous-station 65/16 kV des Vorziers. Différentes variantes (extérieure ou intérieure / choix de la technologie) seront examinées et comparées notamment en terme de coûts, d'avantages techniques et de procédure. La Commission Technique de B-Valgrid analysera les différentes possibilités et fera une proposition au Conseil d'administration de B-Valgrid. Ce dernier choisira la variante qui sera réalisée, après obtention des autorisations nécessaires.

Le 19 janvier 2015, l'Office fédéral de l'énergie a approuvé les plans de la future ligne 380 kV Chamoson-Chippis. En dépit des recours, B-Valgrid va planifier les projets 65 kV y relatifs. Le terna 65 kV sera en support commun sur cette ligne de Riddes à Aproz. Les introductions à Riddes et à Aproz sont concernées.

B-Valgrid continuera à s'engager pour la mise en place d'un réseau unifié, sûr et performant pour assurer l'approvisionnement de l'ensemble des clients valaisans à un prix le plus compétitif et le plus stable possible. Elle suivra avec une attention particulière la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société sœur, Valgrid, de manière à atteindre les objectifs fixés tout en préservant les intérêts de ses clients et de ses actionnaires.



B-VALGRID SA, MARTIGNY

COMPTE DE RÉSULTAT

	Note	2014 CHF	2013 CHF
Produits du transit d'énergie		12 255 179	11 852 021
Différence de couverture	2	673 625	-459 458
Travaux pour tiers		106 000	–
Autres produits		619 567	507 217
Produits d'exploitation		13 654 371	11 899 780
Coûts des niveaux N1 et N2		-4 727 310	-3 794 049
Location de réseaux		-2 942 914	-2 920 257
Entretien et exploitation du réseau		-2 029 086	-1 829 594
Achats liés aux travaux pour tiers		-106 000	–
Frais d'administration		-302 606	-297 863
Frais divers		-1 577	-1 535
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-124 800	-119 000
Charges d'exploitation		-10 234 293	-8 962 298
Résultat d'exploitation		3 420 078	2 937 482
Amortissements		-1 760 324	-1 623 925
Résultat avant intérêts et impôts		1 659 754	1 313 557
Produits financiers		2 654	2 593
Charges financières		-802 183	-869 109
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	240 913	61 848
Résultat avant impôts		1 101 138	508 889
Impôts sur le bénéfice		-220 300	-101 800
Résultat annuel		880 838	407 089

B-VALGRID SA, MARTIGNY

BILAN

Actif

	Note	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Actif circulant			
Trésorerie	4 545 902		997 580
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches	1 924 491		1 998 127
envers les tiers	1 984 435		1 556 559
Autres créances à court terme	633		768
Actifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	–		45 600
envers les tiers	214 167	8 669 628	82 854
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations	47 352 546		47 206 171
Travaux en cours	508 878		660 088
- Fonds d'amortissements	-13 475 569	34 385 855	-11 754 236
Immobilisations incorporelles			
Droits de transit & Goodwill	1 137 700		1 137 700
- Fonds d'amortissements	-702 419	435 281	-674 867
Capital non libéré			
Capital-actions non libéré	4 480 000	480 000	480 000
Total Actif		43 970 764	41 736 344

B-VALGRID SA, MARTIGNY

BILAN

Passif

	Note	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Capitaux étrangers			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires et les proches	1 410 676		1 528 106
envers les tiers	872 635		1 290 148
Dettes à court terme portant intérêt	5		
envers les tiers	3 000 000		3 000 000
Passifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	–		93 600
envers les tiers	1 339 798	6 623 109	2 012 073
7 923 927			
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
envers les tiers	6	24 000 000	21 000 000
Provision pour stabilité du timbre		235 000	235 000
24 235 000			
21 235 000			
Capitaux propres			
Capital-actions	4	12 000 000	12 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		148 700	128 300
Bénéfice reporté		83 117	42 028
Bénéfice de l'exercice		880 838	407 089
13 112 655			
12 577 417			
Total Passif		43 970 764	41 736 344

B-VALGRID SA, MARTIGNY
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2014	2013
	CHF	CHF
Résultat annuel	880 838	407 089
Amortissements	1 760 324	1 623 925
Dissolution provisions	-	-61 848
Cash-Flow	2 641 162	1 969 166
Variation des créances	-354 105	-655 079
Variation des actifs de régularisation	-85 713	-50 293
Variation des dettes	-534 943	1 307 132
Variation des passifs de régularisation	-765 875	141 636
Variation du fonds de roulement	-1 740 636	743 396
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	900 526	2 712 562
Investissements	-168 164	-5 448 910
Désinvestissements	10 350	-
Travaux en cours	151 210	1 451 546
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-6 604	-3 997 364
Paiement du dividende	-345 600	-345 600
Augmentation des emprunts	3 000 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 654 400	-345 600
Total des flux de trésorerie	3 548 322	-1 630 402
Variation de la trésorerie		
Disponibilités au 01.01	997 580	2 627 982
Disponibilités au 31.12	4 545 902	997 580
Variation de la trésorerie	3 548 322	-1 630 402

B-VALGRID SA, MARTIGNY

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, l'«unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est le transport d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale : les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Le nouveau droit a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2014 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2014 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2016.

Le report de coûts pour 2014 se calcule ainsi :

CHF	
242 827	Insuffisance de recettes
421 994	Différence sur les coûts imputables
30 399	Adaptation WACC, base 31.12.2014 vs 31.12.2012
-21 595	Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures
673 625	Différence de couverture (report sur timbre 2016 et ss)

3. Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Cette position comprend la note de crédit concernant le décompte définitif 2013 de la location du réseau CIMO ainsi que la dissolution de passifs de régularisation excédentaires pour 2013.

4. Actionnaires

	Capital-actions	Type	Capital libéré	Solde à libérer
	CHF		CHF	CHF
FMV SA	6 120 000	51% A	6 120 000	–
FMV SA	600 000	5% B	120 000	480 000
SEIC SA	2 400 000	20% A	2 400 000	–
Sinergy SA	1 560 000	13% A	1 560 000	–
SOGESA	960 000	8% A	960 000	–
Commune de Fully	360 000	3% A	360 000	–
	12 000 000		11 520 000	480 000

5. Dettes à court terme portant intérêt

			Valeur au	Valeur au
			31.12.2014	31.12.2013
			CHF	CHF
Postfinance	–	variable	3 000 000	–
Crédit Suisse	2009-2014	3.38%	–	3 000 000
			3 000 000	3 000 000

6. Dettes à long terme portant intérêt

			Valeur au 31.12.2014 CHF	Valeur au 31.12.2013 CHF
UBS	2009-2016	3.41%	4 000 000	4 000 000
Crédit Suisse	2009-2019	3.70%	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021	3.75%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024	3.85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022	3.17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	2014-2029	variable	3 000 000	–
			24 000 000	21 000 000

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

B-VALGRID SA, MARTIGNY PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DU BÉNÉFICE

	2014 CHF
Bénéfice reporté	83 117
Bénéfice 2014	880 838
Bénéfice à répartir	963 955
5% Attribution à la réserve générale	44 100
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	576 000
Report sur la nouvelle année	343 855
Total bénéfice réparti	963 955



DINI
CHAPPOT SA
FIDUCIAIRE



Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE B-VALGRID SA à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-VALGRID SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 26 mars 2015

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA



Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA



Julien Monod
Expert réviseur agréé



Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé